

ASSOCIATION COMMUNAUTE EMMAÜS RODEZ

299 Rue Geneviève de Grandmaison

12 000 RODEZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET D'AUDIT LABAU-MAURY

Société à responsabilité limitée au capital de 225 000,00 euros

Anne LABAU CURE

2 Boulevard Georges Clémenceau

48000 MENDE

R.C.S MENDE 433 706 462

SARL SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET D'AUDIT LABAU MAURY

2 Avenue Georges Clémenceau, 48000 MENDE

Anne LABAU CURE

Commissaire aux Comptes

ASSOCIATION COMMUNAUTE EMMAÜS RODEZ

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.616-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Saint-Affrique, le 12/06/2026
Pour la Société d'Expertise Comptable et d'Audit LABAU-MAURY



Anne LABAU CURE,

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Montpellier-Nîmes

SARL SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET D'AUDIT LABAU-MAURY

2 Avenue Georges Clémenceau, 48000 MENDE

Anne LABAU CURE

Commissaire aux Comptes

ASSOCIATION COMMUNAUTE EMMAÛS RODEZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'Assemblée Générale,

I. - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit sur les comptes annuels de l'Association Communauté Emmaüs Rodez relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association Communauté Emmaüs Rodez à la fin de cet exercice.

II. - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Rapport du commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

III. - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur les éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

V. - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Rapport du commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Affrique, le 12/06/2026
Pour la Société d'Expertise Comptable et d'Audit LABAU-MAURY



Anne LABAU CURE,

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Montpellier-Nîmes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés				
	En cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	188 377	131 172	57 205	57 205
	Constructions	1 935 493	1 410 406	525 086	563 445
	Installations techniques, matériel et outillage	290 737	193 065	97 672	116 498
	En cours, avances et acomptes	362 323		362 323	83 904
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés				
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	808		808	808
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 745		1 745	745
	Total II	2 779 482	1 734 643	1 044 839	822 605
	Stocks et en cours	5 460		5 460	5 460
	Créances (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	131 367		131 367	8 870
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	497 908		497 908	1 099 890
	Charges constatées d'avance (2)	49 217		49 217	43 615
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	1 992 791		1 992 791	1 490 686
	Total III	2 676 743		2 676 743	2 648 520
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 456 226	1 734 643	3 721 583	3 471 125

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		260		310	50	16.13
Ventes de biens et services						
Ventes de biens		832 248		920 270	88 023	9.56
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service		153 623		229 235	75 612	32.98
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		23 031		59 800	36 768	61.49
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public		26 832		41 865	15 033	35.91
Dons manuels		2 045		4 856	2 811	57.89
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions				2 834	2 834	100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés				2 226	2 226	100.00
Autres produits		13 072		3 190	9 882	309.83
Total I		1 051 111		1 264 585	213 474	16.88
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		341 548		359 552	18 004	5.01
Aides financières		12 248		14 275	2 027	14.20
Impôts, taxes et versements assimilés		34 754		32 539	2 215	6.81
Salaires et traitements		114 220		116 614	2 395	2.05
Cotisations sociales		43 572		29 472	14 100	47.84
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		75 192		71 195	3 997	5.61
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		367		248 090	247 722	99.85
Reports en fonds dédiés						
Autres charges		275 402		13 277	262 125	NS
Total II		897 303		885 013	12 290	1.39
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		153 808		379 572	225 764	59.48

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12
			Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	351	325	351	325
Prestations en nature	74	385	74	385
Bénévolat				
TOTAL	425	710	425	710
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature	351	325	351	325
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	74	385	74	385
Personnel bénévole				
TOTAL	425	710	425	710



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

INFORMATIONS GENERALES

IDENTIFICATION

L'association COMMUNAUTE EMMAUS RODEZ est située :
299 rue Geneviève De Grandmaison
12000 RODEZ

OBJET

L'association a pour objet de mettre en oeuvre les orientations d'Emmaüs International, d'Emmaüs Europe et d'Emmaüs France dans l'esprit du Manifeste Universel d'Emmaüs. Elle a pour but de lutter contre les injustices et les diverses formes d'exclusion, à la fois leurs causes et leurs conséquences, notamment par l'accueil et l'accompagnement des compagnes et compagnons.

Les compagnes et les compagnons sont des personnes qui vivent en communauté et qui participent aux activités d'économie solidaire ainsi que prévu à l'article L.265-1 du code de l'action sociale et des familles.

NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES

L'association met en place lorsque cela est possible une activité de récupération d'objets issus de dons destinés au réemploi pour être remis soit dans le circuit de l'économie solidaire soit au recyclage. L'essentiel des objets récupérés est donc destiné à être revendu.

MOYENS MIS EN OEUVRE

L'association se donne tous les moyens d'action qu'elle juge nécessaires pour répondre à son objet.

Elle s'efforce de subvenir à ses besoins par ses propres moyens notamment grâce aux dons des particuliers et des entreprises.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Ont été comptabilisés, exception faite de la mise à disposition de l'immobilier concernant le local 18 avenue de Paris :

- Les heures de bénévolat estimées à 5 220 h et valorisées à 14,25 €/heure (estimation SMIC horaire chargé) soit un montant total de 74 385 € dont 920 heures concernant les travaux de démolition de l'habitat des compagnons.
- Les dons en nature ayant donné lieu à émission d'un CERFA pour 351 325 €.
- Les abandons de frais des bénévoles pour 16 332 €.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de méthode

Le changement de réglementation est appliqué de manière prospective.

L'impact sur les principaux postes (art 831-3 du plan comptable général) est le suivant :

- Les produits d'exploitation comprennent à présent :
 - les quotes-parts de subvention d'investissement pour un montant de 0 € présentées en résultat exceptionnel en N-1.
 - des produits pour un montant de 0 € comptabilisés précédemment en transfert de charges.
 - des indemnités d'assurance pour un montant de 0 € comptabilisés précédemment en transfert de charges.
 - prise en charge de coût de formation pour un montant de 0 €.
- Les charges d'exploitation ont été minorées de :
 - remboursement d'IJSS pour un montant de 0 €.
 - prise en charge de coût de formation pour un montant de 0 €.
 - des avantages en nature pour un montant de 900 €.
- Le résultat des plus ou moins values de cession d'immobilisation figurent à présent en résultat d'exploitation.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Terrains		131 172			131 172
Constructions sur sol propre		1 199 108	34 457		1 233 565
Installations générales agencements aménagements constr.		165 911	10 930		176 841
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		52 983	6 933		59 916
Installations générales agencements aménagements divers		5 525	8 375		13 899
Matériel de transport		80 410	12 632	1 000	92 042
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		24 973	2 234		27 207
TOTAL		1 660 083	75 560	1 000	1 734 643
TOTAL GENERAL		1 660 083	75 560	1 000	1 734 643
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre		34 457			
Instal.générales agenc.aménag.constr.		10 930			
Instal.techniques matériel outillage indus.		6 933			
Instal.générales agenc.aménag.divers		8 375			
Matériel de transport		12 632			
Matériel de bureau informatique mobilier		2 234			
TOTAL		75 560			
TOTAL GENERAL		75 560			



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	142 355	9 835	40 879	91 641
Fournisseurs et comptes rattachés	141 705	141 705		
Personnel et comptes rattachés	17 882	17 882		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 958	19 958		
Autres impôts taxes et assimilés	446	446		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22 818	22 818		
Produits constatés d'avance	990	990		
TOTAL	346 154	213 634	40 879	91 641
Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 686			

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	83 734
Autres créances	494 356
Total	578 090

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 917
Dettes fiscales et sociales	26 194
Total	52 111

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	49 217
Total	49 217
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	990
Total	990

Subventions d'équipement

Les subventions d'investissements'élèvent à 555 793 €.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagements financiers

Engagements donnés

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Le passif correspondant aux indemnités de fin de carrière a été évalué à hauteur de 46 € compte tenu des hypothèses suivantes :

- méthode prospective
- départ volontaire à l'âge du taux plein
- taux d'actualisation 3.96 %
- pas de turn over
- taux de charges 9.77 % pour les non cadres.

Il a été provisionné sur les années antérieures un montant de 10 652.26 € pour les salariés de l'ACE et qui reste à charge de l'association.

Engagements reçus

Néant.

